



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/KP/CMP/2005/8
30 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME
RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO**

**Rapport de la première session de la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto tenue à Montréal
du 28 novembre au 10 décembre 2005**

Première partie: Délibérations

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 – 9	9
A. Cérémonie de bienvenue du gouvernement du pays hôte	1 – 4	9
B. Ouverture de la session	5	9
C. Déclaration du Président de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session.....	6 – 8	10
D. Autres déclarations.....	9	10
II. QUESTIONS D'ORGANISATION..... (Point 2 de l'ordre du jour)	10 – 28	10
A. État de la ratification du Protocole de Kyoto	10	10
B. Application du règlement intérieur de la Conférence des Parties	11 – 12	10

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
C. Adoption de l'ordre du jour.....	13 – 15	11
D. Élection du Bureau de membres de remplacement.....	16 – 19	12
E. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires.....	20 – 23	13
F. Date et lieu de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto	24	14
G. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	25	14
H. Participation.....	26 – 27	14
I. Documentation	28	14
III. ADOPTION DES DÉCISIONS SOUMISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO À SA PREMIÈRE SESSION..... (Point 3 de l'ordre du jour)	29 – 33	15
IV. RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE ET ÉLECTION DE MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF..... (Point 4 de l'ordre du jour)	34 – 44	17
V. APPLICATION DE L'ARTICLE 6 DU PROTOLE DE KYOTO, NOTAMMENT ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUPERVISION AU TITRE DE L'ARTICLE 6..... (Point 5 de l'ordre du jour)	45 – 51	18
VI. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU RELEVÉ INTERNATIONAL DES TRANSACTIONS MIS EN PLACE AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO	52 – 53	20
(Point 6 de l'ordre du jour)		
VII. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO..... (Point 7 de l'ordre du jour)	54 – 62	20
A. Adoption de procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto, comme prévu à l'article 18 du Protocole.....	54 – 59	20
B. Proposition de l'Arabie saoudite visant à modifier le Protocole de Kyoto	54 – 59	20

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
C. Élection des membres du Comité de contrôle du respect des dispositions.....	60 – 62	21
VIII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO..... (Point 8 de l'ordre du jour)	63 – 65	22
IX. FONDS POUR L'ADAPTATION..... (Point 9 de l'ordre du jour)	66 – 67	22
X. QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 DU PROTOCOLE DE KYOTO..... (Point 10 de l'ordre du jour)	68 – 69	23
XI. PARAGRAPHE 9 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO: ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION POUR LES PÉRIODES SUIVANTES..... (Point 11 de l'ordre du jour)	70 – 77	23
XII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES..... (Point 12 de l'ordre du jour)	78 – 82	24
A. Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 ...	78 – 79	24
B. Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007	80	24
C. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.....	81 – 82	25
XIII. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT..... (Point 13 de l'ordre du jour)	83 – 88	25
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	83 – 85	25
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	86 – 88	25
XIV. AUTRES QUESTIONS RENVOYÉES À LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES..... (Point 14 de l'ordre du jour).....	89 – 91	26

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XV. RÉUNION DE HAUT NIVEAU (Point 15 de l'ordre du jour)	92 – 104	26
A. Déclaration de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies.....	94 – 95	27
B. Déclaration du responsable du secrétariat.....	96 – 97	27
C. Déclaration du Premier Ministre du Canada.....	98 – 100	28
D. Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement.....	101	29
E. Déclarations des ministres et des autres chefs de délégation	102	29
F. Autres déclarations.....	103 – 104	29
XVI. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS (Point 16 de l'ordre du jour)	105 – 107	29
A. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies	105	29
B. Déclarations des organisations intergouvernementales.....	106	29
C. Déclarations des organisations non gouvernementales.....	107	29
XVII. DÉTERMINATION D'UN ENGAGEMENT CHIFFRÉ DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POUR LE BÉLARUS..... (Point 17 de l'ordre du jour)	108 – 111	30
XVIII. QUESTIONS DIVERSES..... (Point 18 de l'ordre du jour)	112 – 118	30
XIX. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION..... (Point 19 de l'ordre du jour)	119 – 122	31
A. Adoption du rapport de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto	119	31
B. Remerciements au pays hôte.....	120	31
C. Clôture de la session.....	121 – 122	32

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

	<i>Page</i>
<u>Annexes</u>	
I. Parties au Protocole de Kyoto, États dotés du statut d'observateur et organismes des Nations Unies qui ont participé à la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion au Protocole de Kyoto	33
II. Liste des représentants qui ont prononcé des déclarations à la réunion de haut niveau au titre du point 9 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties et du point 15 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto	36
III. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention, pour la période 2006-2010	46
IV. Liste des documents dont la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto était saisie à sa première session	47

**Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
à sa première session**

*Pour des raisons pratiques, la deuxième partie du présent rapport est publiée dans quatre additifs
(FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1 à 4)*

**Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1

Décision

- 1/CMP.1 Étude au titre du paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto des engagements des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes suivantes
- 2/CMP.1 Principes, nature et champ d'application des mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto
- 3/CMP.1 Modalités et procédures d'application d'un mécanisme pour un développement propre tel que défini à l'article 12 du Protocole de Kyoto
- 4/CMP.1 Directives concernant le mécanisme pour un développement propre
- 5/CMP.1 Modalités et procédures de prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre au cours de la première période d'engagement aux fins du Protocole de Kyoto
- 6/CMP.1 Modalités et procédures simplifiées de prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre au cours de la première période d'engagement aux fins du Protocole de Kyoto et mesures à prendre pour faciliter l'exécution de ces activités
- 7/CMP.1 Nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre
- 8/CMP.1 Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbène-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions (URCE) pour la destruction d'hydrofluorocarbène-23 (HFC-23)

FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.2

- 9/CMP.1 Lignes directrices pour l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto
- 10/CMP.1 Application de l'article 6 du Protocole de Kyoto
- 11/CMP.1 Modalités, règles et lignes directrices applicables à l'échange de droits d'émission prévu à l'article 17 du Protocole de Kyoto

- 12/CMP.1 Directives relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto
- 13/CMP.1 Modalités de comptabilisation des quantités attribuées à arrêter en application du paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto
- 14/CMP.1 Cadre électronique standard pour la communication d'informations sur les unités prévues par le Protocole de Kyoto
- 15/CMP.1 Lignes directrices pour la préparation des informations requises au titre de l'article 7 du Protocole de Kyoto

FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3

- 16/CMP.1 Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
- 17/CMP.1 Bonnes pratiques à suivre pour les activités dans le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie visé par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- 18/CMP.1 Critères permettant de conclure à la non-communication d'informations relatives aux estimations des émissions par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre résultant des activités visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- 19/CMP.1 Cadre directeur des systèmes nationaux prévu au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Kyoto
- 20/CMP.1 Guide des bonnes pratiques et ajustements prévus au paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto
- 21/CMP.1 Questions relatives aux ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto
- 22/CMP.1 Lignes directrices pour l'examen prévu à l'article 8 du Protocole de Kyoto
- 23/CMP.1 Conditions d'emploi des examinateurs principaux
- 24/CMP.1 Questions relatives à l'application de l'article 8 du Protocole de Kyoto – 1
- 25/CMP.1 Questions relatives à l'application de l'article 8 du Protocole de Kyoto – 2
- 26/CMP.1 Processus d'examen au cours de la période 2006-2007 pour les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également des Parties au Protocole de Kyoto
- 27/CMP.1 Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto

FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4

- 28/CMP.1 Directives initiales à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins du fonctionnement du Fonds pour l'adaptation

- 29/CMP.1 Renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto dans les pays en développement
- 30/CMP.1 Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto dans les pays en transition parties
- 31/CMP.1 Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- 32/CMP.1 Détermination d'un engagement chiffré de réduction des émissions pour le Bélarus
- 33/CMP.1 Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto
- 34/CMP.1 Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007
- 35/CMP.1 Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 au 30 juin 2005
- 36/CMP.1 Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Résolution

- 1/CMP.1 Expression de gratitude au Gouvernement canadien et à la population de la ville de Montréal

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

A. Cérémonie de bienvenue du gouvernement du pays hôte

1. L'ouverture officielle a été précédée par une cérémonie de bienvenue organisée par le Gouvernement canadien afin de marquer l'ouverture de la onzième session de la Conférence des Parties et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP). Lors de la cérémonie, M. Gérard Tremblay, maire de Montréal, et M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec, ont pris la parole.
2. Accueillant tous les participants, le Premier Ministre du Québec a souligné l'engagement du Gouvernement québécois à contribuer activement à atteindre l'objectif de la Convention. À la suite des négociations qui avaient abouti à l'adoption du Protocole de Kyoto, le Gouvernement québécois avait lancé un plan d'action pour la période 2000-2002 avec pour objectif de réduire davantage encore les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de stabiliser celles du secteur des transports. En 2001, le Québec avait adhéré au plan d'action sur les changements climatiques de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada, qui avait pour objectif de réduire de 10 % à l'horizon 2020 les émissions de GES. La province jouait également un rôle de premier plan pour ce qui était de promouvoir les énergies propres, telles que l'énergie éolienne et l'hydroélectricité, cette dernière assurant près de 90 % de sa production électrique. Faisant référence au sommet de chefs de gouvernement d'États fédéraux et de régions et de dirigeants de grandes entreprises du monde entier, que le Gouvernement québécois contribuerait à accueillir les 5 et 6 décembre 2005, le Premier Ministre a insisté sur l'importance qu'il y avait à faire participer des acteurs aux niveaux fédéral, régional et des entreprises.
3. Dans son discours de bienvenue, le maire de Montréal a insisté sur le rôle fondamental joué par les villes dans la lutte contre les changements climatiques. Plus de la moitié de la population mondiale vivait désormais en zone urbaine, et le mode de vie de même que le mode de consommation des citoyens avaient un impact considérable sur l'environnement. Compte tenu des problèmes auxquels devaient faire face les villes pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux, il a appelé les gouvernements à appuyer les efforts engagés au niveau municipal. La ville de Montréal était déterminée à promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et avait récemment adopté à cette fin diverses mesures, notamment une résolution prévoyant une réduction de 20 % à l'horizon 2012 des émissions de GES. En conclusion, le maire a souligné le fait que même des mesures de très faible portée comptaient, et a demandé aux citoyens de participer eux aussi à la réduction des émissions de GES.
4. Après les discours de bienvenue, les participants ont pu assister à un spectacle multimédia, joué par des artistes canadiens, représentant l'impact de l'activité humaine sur l'environnement.

B. Ouverture de la session

5. La première session de la COP/MOP, convoquée par le secrétariat en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto¹, a été ouverte au Palais des Congrès de Montréal (Canada) le 28 novembre 2005 par M. Stéphane Dion, Ministre canadien de l'environnement et Président de la COP/MOP à sa première session.

¹ La COP/MOP a tenu sa première session parallèlement à la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention. Les délibérations de celle-ci font l'objet d'un rapport distinct (FCCC/CP/2005/5 et Add.1 et 2). Les éléments communs – cérémonie de bienvenue, délibérations des séances communes lors du débat de haut niveau – figurent dans les deux rapports.

C. Déclaration du Président de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session

6. Ouvrant la première session de la COP/MOP, le Président a déclaré que l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto représentait une magnifique réussite dont le monde entier pouvait être fier. Elle marquait le couronnement des efforts de tous ceux qui avaient œuvré sans relâche à cette fin – les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les entreprises et, surtout, tous les citoyens préoccupés par les changements climatiques mondiaux.

7. Il fallait également rendre hommage à M. Raúl Estrada Oyuela (Argentine) qui, en qualité de Président du Groupe spécial du mandat de Berlin, avait brillamment conduit les négociations ayant abouti à l'adoption du Protocole de Kyoto, ainsi qu'à M. Michael Zammit Cutajar (Malte), premier Secrétaire exécutif, qui avait dirigé le secrétariat de 1991 à 2002.

8. Le chemin de Kyoto à Montréal avait été jalonné de succès remarquables: de nombreux pays avaient déployé des efforts résolus pour promouvoir la ratification du Protocole, les accords de Marrakech avaient été conclus et le mécanisme pour un développement propre avait été rapidement mis en place. Des mesures importantes avaient déjà été prises à l'échelon national pour appliquer les dispositions du Protocole. Certes, il y avait encore beaucoup à faire pour honorer pleinement les engagements et préserver les acquis après la première période d'engagement, mais la première session de la COP/MOP resterait dans l'histoire comme une étape décisive de la coopération internationale.

D. Autres déclarations

9. À la 1^{re} séance², le 28 novembre, des déclarations d'ordre général ont été faites par les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, auxquels se sont jointes trois autres Parties) et de Tuvalu (au nom de l'Alliance des petits États insulaires).

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. État de la ratification du Protocole de Kyoto

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

10. À sa 1^{re} séance, le 28 novembre, la COP/MOP a été informée qu'à cette date le nombre total de Parties au Protocole de Kyoto atteignait 155 (FCCC/CP/2005/INF.1-FCCC/KP/CMP/2005/INF.1). Toutes ces Parties étaient admises à participer aux décisions qui seraient prises à la session. Le Président a dit que le nombre de Parties au Protocole était impressionnant et témoignait clairement de la confiance qu'elles nourrissaient à l'égard de cet instrument et de ses objectifs.

B. Application du règlement intérieur de la Conférence des Parties

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

11. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, le Président a rappelé qu'en vertu du paragraphe 5 de l'article 13 du Protocole le règlement intérieur de la Conférence des Parties s'appliquait *mutatis mutandis* à la COP/MOP, sauf si celle-ci en décidait autrement par consensus.

² Les séances de la COP/MOP mentionnées ici sont des séances plénières.

12. Sur la proposition du Président, la COP/MOP a décidé d'appliquer *mutatis mutandis* le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2, à l'exception du projet d'article 42.

C. Adoption de l'ordre du jour
(Point 2 c) de l'ordre du jour)

13. Pour l'examen de cette question à sa 1^{re} séance, le 28 novembre, la COP/MOP était saisie d'une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2005/1 et Add.1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la Conférence des Parties à sa dixième session, compte tenu des opinions exprimées par les Parties à la vingt-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et par les membres du Bureau de la Conférence.

14. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont l'un parlait au nom de la Communauté européenne et de ses États membres auxquels se sont jointes trois autres Parties.

15. Sur la proposition du Président, la COP/MOP a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) État de la ratification du Protocole de Kyoto;
 - b) Application du règlement intérieur de la Conférence des Parties;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement;
 - e) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
 - f) Date et lieu de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - g) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Adoption des décisions soumises par la Conférence des Parties à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session.
4. Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre et élection des membres du Conseil exécutif.
5. Application de l'article 6 du Protocole de Kyoto, notamment élection des membres du Comité de supervision établi au titre de l'article 6.
6. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
7. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto:
 - a) Adoption de procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto, comme prévu à l'article 18 du Protocole;

- b) Proposition de l'Arabie saoudite visant à modifier le Protocole de Kyoto;
 - c) Élection des membres du Comité de contrôle du respect des dispositions.
8. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
 9. Fonds pour l'adaptation.
 10. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
 11. Paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto: engagements des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes suivantes.
 12. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005;
 - b) Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;
 - c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.
 13. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
 14. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto par les organes subsidiaires.
 15. Réunion de haut niveau.
 16. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
 17. Détermination d'un engagement chiffré de réduction des émissions pour le Bélarus.
 18. Autres questions.
 19. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Clôture de la session.

D. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

16. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, le Président a rappelé qu'en vertu du paragraphe 3 de l'article 13 et du paragraphe 3 de l'article 15 du Protocole de Kyoto, dans les domaines relevant du Protocole tout membre du Bureau de la Conférence des Parties et des bureaux de ses organes subsidiaires représentant

une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'était pas partie au Protocole devait être remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci.

17. Or, le président en exercice de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) représentait une Partie qui n'était pas encore partie au Protocole, et devrait donc être remplacé pendant le débat sur les points de l'ordre du jour relatifs à cet instrument. Le Groupe des États d'Afrique était appelé à proposer la candidature d'un membre de remplacement.

18. Le temps pressant et pour ne pas entraver l'ouverture de la vingt-troisième session du SBSTA, la COP/MOP, sur la proposition du Président, a invité le Vice-Président du SBSTA, M. Amjad Abdulla (Maldives), à assurer la présidence de l'Organe pendant l'examen des points de son ordre du jour relatifs au Protocole, jusqu'à ce que le Groupe des États d'Afrique propose un membre de remplacement ou accepte de s'en tenir à l'arrangement proposé par le Président en attendant l'élection du Bureau complet de la Conférence des Parties à sa onzième session.

19. À sa 8^e séance, les 9 et 10 décembre, la Conférence des Parties a élu les membres du Bureau de sa onzième session. Étant donné que tous les membres élus représentaient les Parties au Protocole de Kyoto, il n'a pas été nécessaire d'élire de remplaçant et la COP/MOP ne s'est pas saisie à nouveau de cette question.

E. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires
(Point 2 e) de l'ordre du jour)

20. Lorsqu'il a présenté cette question à la 1^{re} séance, le 28 novembre, le Président a appelé l'attention de la COP/MOP sur l'ordre du jour provisoire annoté publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2005/1 et Add.1. Il a fait observer que les organes subsidiaires se réuniraient pour élaborer, avant la clôture de leur session le 6 décembre, des projets de décision et de conclusions à l'intention de la COP/MOP.

21. Sur la proposition du Président, la COP/MOP a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires pour qu'ils les examinent et lui soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés:

Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)

- Point 8 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto
- Point 9 Fonds pour l'adaptation
- Point 12 a) Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005
- Point 12 c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

- Point 6 Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto
- Point 10 Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.

22. Le Président a annoncé qu'à sa séance du 30 novembre la COP/MOP examinerait les points 3 («Adoption des décisions soumises par la Conférence des Parties à la Conférence des Parties agissant

comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session»), 4 («Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre et élection des membres du Conseil exécutif»), 5 («Application de l'article 6 du Protocole de Kyoto, notamment élection des membres du Comité de supervision établi au titre de l'article 6»), 7 («Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto»), 11 («Par. 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto: engagements des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes suivantes»), 17 («Détermination d'un engagement chiffré de réduction des émissions pour le Bélarus») et 18 («Autres questions») de son ordre du jour.

23. La COP/MOP a décidé de procéder comme le proposait le Président.

F. Date et lieu de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

24. La COP/MOP n'a pas examiné ce point de l'ordre du jour³.

G. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

25. À la 9^e séance, les 9 et 10 décembre, le Président a rappelé que la COP/MOP avait adopté la décision 36/CMP.1 aux termes de laquelle les pouvoirs émanant des Parties au Protocole de Kyoto seraient valables pour la participation de leurs représentants aux sessions de la Conférence des Parties et de la COP/MOP et un seul rapport sur la vérification des pouvoirs serait présenté pour adoption, conformément à la pratique établie, par le Bureau de la Conférence des Parties, à la Conférence des Parties et à la COP/MOP. À la même séance, la COP/MOP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session énumérées dans le document FCCC/CP/2005/4-FCCC/KP/CMP/2005/7.

H. Participation

26. La première session de la COP/MOP et les sessions des organes subsidiaires qui se sont tenues parallèlement ont réuni les représentants de 151 Parties au Protocole de Kyoto, ainsi que des États dotés du statut d'observateur, des représentants d'organismes et de programmes des Nations Unies, de secrétariats de conventions, d'institutions spécialisées et d'agences et organisations apparentées du système des Nations Unies. On en trouvera la liste complète à l'annexe I.

27. Conformément à la décision 36/CMP.1, la décision de la Conférence des Parties relative à l'admission d'organisations dotées du statut d'observateur devait s'appliquer également à la COP/MOP. On trouvera à l'annexe IV du document FCCC/CP/2005/5 la liste des organisations dotées du statut d'observateur.

I. Documentation

28. Les documents dont la COP/MOP était saisie à sa première session sont énumérés à l'annexe IV.

³ Aux termes du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, après la première session de la COP/MOP, «Les sessions ordinaires ultérieures de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Protocole se tiendront chaque année et coïncideront avec les sessions ordinaires de la Conférence des Parties, à moins que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Protocole n'en décide autrement.». La décision prise par la Conférence des Parties concernant les dates et le lieu de la douzième session de la Conférence et de la deuxième session de la COP/MOP est rapportée au paragraphe 37 du document FCCC/CP/2005/5.

III. Adoption des décisions soumises par la Conférence des Parties à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session (Point 3 de l'ordre du jour)

29. À sa 2^e séance, le 30 novembre, la COP/MOP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2005/3 et Add.1 à 4 dans lequel étaient rassemblés, dans leur version actualisée, les différents projets de décision que la Conférence des Parties avait recommandé à la COP/MOP d'adopter à sa première session. Elle a en outre examiné deux projets de décision publiés sous la cote FCCC/KP/CMP/2005/L.2 et FCCC/KP/CMP/2005/L.3 que la Conférence des Parties avait décidé de soumettre à la COP/MOP à sa 1^{re} séance, le 28 novembre.
30. Sur l'invitation du Président, la COP/MOP a adopté les projets de décision ci-après⁴:
- 2/CMP.1 Principes, nature et champ d'application des mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1)
 - 3/CMP.1 Modalités et procédures d'application d'un mécanisme pour un développement propre tel que défini à l'article 12 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1)
 - 4/CMP.1 Directives concernant le mécanisme pour un développement propre (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1)
 - 5/CMP.1 Modalités et procédures de prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre au cours de la première période d'engagement aux fins du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1)
 - 6/CMP.1 Modalités et procédures simplifiées de prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre au cours de la première période d'engagement aux fins du Protocole de Kyoto et mesures à prendre pour faciliter l'exécution de ces activités (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1)
 - 9/CMP.1 Lignes directrices pour l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.2)
 - 11/CMP.1 Modalités, règles et lignes directrices applicables à l'échange de droits d'émission prévu à l'article 17 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.2)
 - 13/CMP.1 Modalités de comptabilisation des quantités attribuées à arrêter en application du paragraphe 4 de l'article 17 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.2)
 - 14/CMP.1 Cadre électronique standard pour la communication d'informations sur les unités prévues par le Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.2)

⁴ La décision 36/CMP.1 figurait dans l'annexe du document FCCC/KP/CMP/2005/3, les décisions 16/CMP.1, 17/CMP.1 et 31/CMP.1 figuraient dans le document FCCC/KP/CMP/2005/3/Add.1, les décisions 14/CMP.1, 15/CMP.1, 19/CMP.1, 22/CMP.1, 23/CMP.1, 24/CMP.1 et 25/CMP.1 dans le document FCCC/KP/CMP/2005/3/Add.2, les décisions 2/CMP.1, 9/CMP.1, 11/CMP.1 et 13/CMP.1 dans le document FCCC/KP/CMP/2005/Add.3, les décisions 3/CMP.1, 4/CMP.1, 5/CMP.1 et 6/CMP.1 dans le document FCCC/KP/CMP/2005/3/Add.4, la décision 20/CMP.1 figurait dans le document FCCC/KP/CMP/2005/L.2 et la décision 21/CMP.1 dans le document FCCC/KP/CMP/2005/L.3.

- 15/CMP.1 Lignes directrices pour la préparation des informations requises au titre de l'article 7 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.2)
- 16/CMP.1 Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3)
- 17/CMP.1 Bonnes pratiques à suivre pour les activités dans le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie visé par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3)
- 19/CMP.1 Cadre directeur des systèmes nationaux prévu au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3)
- 20/CMP.1 Guide des bonnes pratiques et ajustements prévus au paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3)
- 21/CMP.1 Questions relatives aux ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3)
- 22/CMP.1 Lignes directrices pour l'examen prévu à l'article 8 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3)
- 23/CMP.1 Conditions d'emploi des examinateurs principaux (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3)
- 24/CMP.1 Questions relatives à l'application de l'article 8 du Protocole de Kyoto – 1 (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3)
- 25/CMP.1 Questions relatives à l'application de l'article 8 du Protocole de Kyoto – 2 (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3)
- 31/CMP.1 Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4)
- 36/CMP.1 Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4)

31. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

32. À l'issue de l'examen de ce point, le Président a souligné que l'adoption de ces décisions était l'aboutissement d'années de travail et marquait une avancée historique dans le processus engagé par les Parties au Protocole de Kyoto pour faire face au problème des changements climatiques planétaires. Il était précisé dans ces décisions comment mesurer les émissions et les réductions et jusqu'à quel point le dioxyde de carbone absorbé par les puits de carbone pouvait être pris en compte dans les efforts entrepris pour atteindre les objectifs définis dans le Protocole de Kyoto. Il y était également indiqué expressément comment les mécanismes de coopération tels que les systèmes d'application conjointe et d'échange de droits d'émission fonctionneraient. De nombreux aspects du mécanisme pour un développement propre (MDP), qui serait essentiel pour atteindre les objectifs fixés en matière de réduction et instaurer un développement durable, y étaient également abordés.

33. Les Accords de Marrakech représentaient non seulement un progrès décisif dans la lutte engagée contre les changements climatiques à l'échelle planétaire, mais aussi une avancée dans l'histoire des négociations multilatérales. En adoptant ces décisions qui prévoyaient la mise en application d'un mécanisme efficace pour maîtriser les émissions, la communauté internationale avait fait un grand pas en avant dans son combat contre l'un des problèmes environnementaux les plus urgents.

IV. Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre et élection de membres du Conseil exécutif

(Point 4 de l'ordre du jour)

34. À sa 2^e séance, le 30 novembre, la COP/MOP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2005/4 et Add.1 contenant le rapport annuel du Conseil exécutif du MDP. Le Président a rappelé que cet organe, institué par la Conférence des Parties à sa septième session, avait jusqu'ici fonctionné sous son autorité. Le Protocole étant entré en vigueur en février 2005, le Conseil exécutif ferait pour la première fois rapport à la COP/MOP. Le Président a invité la Présidente du Conseil exécutif du MDP à présenter le rapport du Conseil.

35. La Présidente du Conseil exécutif du MDP, M^{me} Sushma Gera, a présenté succinctement à la COP/MOP le rapport du Conseil exécutif qui concernait les activités entreprises de novembre 2004 à novembre 2005. Elle a appelé l'attention sur la montée en puissance du MDP depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Les activités de projet au titre du MDP soumises à enregistrement se multipliaient: 39 d'entre elles étaient désormais enregistrées et plus de 500 étaient en attente. Au cours de la période considérée, 8 nouvelles entités avaient été accréditées en tant qu'entités opérationnelles désignées chargées de la validation, portant ainsi à 12 le nombre total de celles-ci, dont 3 avaient été accréditées pour la vérification et la certification. La première entité située dans une Partie non visée à l'annexe I de la Convention (Partie non visée à l'annexe I) avait été récemment accréditée.

36. Les promoteurs de projet disposaient de 50 méthodes applicables pour définir les niveaux de référence et les plans de surveillance dans des secteurs très divers, notamment la première méthode applicable aux activités de projet de boisement et de reboisement et huit méthodes unifiées applicables à des domaines très variés. La Présidente a signalé que les premières unités de réduction certifiée des émissions (URCE) avaient été délivrées et inscrites en octobre 2005 dans le registre du MDP. Quelque 500 activités de projet, en attente de validation par les entités opérationnelles désignées, devraient dégager plus de 500 millions d'URCE d'ici à 2012.

37. La Présidente a noté que le Conseil avait tiré les enseignements de l'expérience acquise lorsqu'il était placé sous la supervision de la Conférence des Parties et que les procédures avaient été rationalisées et perfectionnées chaque fois que nécessaire. Conformément à la décision 12/CP.10, le Conseil avait également élaboré un plan de gestion du MDP pour le second semestre de 2005 et l'ensemble de l'année 2006. Dans ce contexte, il soulignait son rôle de direction et la nécessité de disposer d'une structure d'appui appropriée, notamment d'un soutien technique de la part des groupes d'experts et des groupes de travail ainsi que d'un secrétariat considérablement renforcé.

38. La Présidente a rappelé les contraintes financières auxquelles le Conseil avait dû faire face l'année écoulée et a insisté sur la nécessité d'un financement prévisible et sûr. Le Conseil avait saisi la COP/MOP d'une proposition concernant la part des fonds destinée à couvrir les dépenses administratives de telle sorte que le MDP puisse s'autofinancer à partir de l'exercice biennal 2008-2009. La Présidente a souligné que les contributions volontaires demeuraient indispensables au cours de l'exercice biennal 2006-2007 pour que le MDP puisse être à la hauteur des tâches à venir. Elle a exprimé la gratitude du Conseil aux Parties qui avaient généreusement contribué aux travaux du MDP.

39. En conclusion, la Présidente a remercié le Vice-Président du Conseil, M. Lu Xuedu, ainsi que ses autres membres et membres suppléants, les membres des groupes d'experts et groupes de travail ainsi que le secrétariat, pour l'excellente coopération et la diligence dont ils avaient fait preuve dans la réalisation d'un important volume de tâches complexes en 2004-2005. Elle a aussi remercié tous ceux qui entreprenaient et appuyaient des projets au titre du MDP dans des pays en développement ou des pays

développés, pour leur enthousiasme à donner corps à un développement durable au moyen de projets ne portant pas atteinte au climat.

40. À l'issue de l'intervention de la Présidente du Conseil exécutif, des déclarations ont été faites par les représentants de 28 Parties, dont certains ont parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de la Communauté européenne et de ses États membres, auxquels se sont jointes trois autres Parties, de l'Alliance des petits États insulaires, des pays d'Amérique centrale et du Groupe des États d'Afrique. Une déclaration a également été faite par l'Association internationale pour l'échange de droits d'émission au nom d'ONG représentant les milieux professionnels et industriels.

41. Le Président a déclaré que, afin de prendre acte du travail accompli et d'indiquer dans quel sens poursuivre l'action engagée, il conviendrait que la COP/MOP adopte une décision à la session en cours. Sur sa proposition, la COP/MOP a décidé de constituer un groupe de contact coprésidé par M. David Brakett (Canada) et M. André do Lago (Brésil) afin d'achever l'examen de ce point de l'ordre du jour avant le début de la réunion de haut niveau le 7 décembre.

42. Le Président a également rappelé aux Parties que la COP/MOP aurait à élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP. M^{me} Marcia Levaggi (Argentine), qui devait entreprendre des consultations sur la question, attendait que les mandants qui ne l'avaient pas encore fait proposent par écrit des candidatures.

43. À la 9^e séance, les 9 et 10 décembre, le Président a indiqué que les consultations menées par M. Brackett et par M. do Lago avaient abouti à un projet de décision. À la même séance, sur proposition du Président⁵, la COP/MOP a adopté la décision 7/CMP.1 intitulée «Nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1).

44. À la même séance, le Président a rendu compte des résultats des consultations entreprises par M^{me} Levaggi au sujet des élections au Conseil exécutif du MDP. Sur proposition du Président, la COP/MOP a élu les membres et membres suppléants ci-après au Conseil exécutif du MDP:

Membres	Membres suppléants	
M ^{me} Anastasia Moskelenko	M ^{me} Natalia Berghi	Europe orientale
M. Hans Juergen Stehr	M. Lex de Jonge	Parties visées à l'annexe I
M. Rawleston Moore	M ^{me} Desna Solofa	Alliance des petits États insulaires
M. Lu Xuedu	M. Richard Myungi	Parties non visées à l'annexe I
	M. Philippe Gwage	Parties non visées à l'annexe I

V. Application de l'article 6 du Protocole de Kyoto, notamment élection des membres du Comité de supervision au titre de l'article 6

(Point 5 de l'ordre du jour)

45. En invitant la COP/MOP à examiner ce point à sa 3^e séance, le 30 novembre, le Président a rappelé qu'aux termes de l'article 6 du Protocole de Kyoto «toute Partie visée à l'annexe I peut céder à toute autre Partie ayant le même statut, ou acquérir auprès d'elle, des unités de réduction des émissions découlant de projets visant à réduire les émissions anthropiques par les sources ou à renforcer les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre dans tout secteur de l'économie». Les Parties visées à

⁵ FCCC/KP/CMP/2005/L.7.

l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) peuvent utiliser les unités de réduction des émissions (URE) générées par les activités de projet d'application conjointe pour atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés en matière d'émissions au titre du Protocole.

46. Il a rappelé également qu'à sa septième session, la Conférence des Parties avait adopté la décision 16/CP.7 qui s'accompagnait d'un projet de décision à soumettre pour adoption à la COP/MOP et d'une annexe contenant des lignes directrices pour l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto. À sa 2^e séance, le 30 novembre, la COP/MOP avait adopté ce projet de décision en tant que décision 9/CMP.1 au titre du point 3 de l'ordre du jour et, par la même occasion, avait permis la création du Comité de supervision au titre de l'article 6, chargé de superviser notamment la vérification des URE générées par les projets exécutés au titre de l'article 6.

47. Le Président a invité la COP/MOP à prendre note des travaux préparatoires menés par le secrétariat, en particulier de l'atelier que celui-ci avait organisé en 2004⁶ et dont il avait rendu compte à la Conférence des Parties à sa dixième session. Ces travaux avaient été entrepris en prévision de la première session de la COP/MOP et de la création du Comité de supervision au titre de l'article 6.

48. Après ces observations préliminaires, le Président a donné la parole aux représentants des Parties. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont certains ont parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres auxquels se sont jointes trois autres Parties et au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

49. Sur proposition du Président, la COP/MOP a décidé de constituer un groupe de contact présidé par M^{me} Daniela Stoycheva (Bulgarie). Ce groupe lui ferait rapport avant le début de la réunion de haut niveau le 7 décembre. Le Président a en outre rappelé aux Parties que la COP/MOP aurait à élire à la session en cours les membres et les membres suppléants du Comité de supervision au titre de l'article 6 et que les propositions de candidature devraient être adressées à M^{me} Marcia Levaggi (Argentine).

50. À la 9^e séance, les 9 et 10 décembre, le Président a indiqué que les consultations entreprises par M^{me} Stoycheva avaient abouti à un projet de décision. À la même séance, sur proposition du Président⁷, la COP/MOP a adopté la décision 10/CMP.1 intitulée «Application de l'article 6 du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.2). Par cette décision, le titre du Comité est devenu «Comité de supervision de l'application conjointe».

51. À la même séance, le Président a rendu compte des consultations entreprises par M^{me} Levaggi au sujet des élections au Comité de supervision de l'application conjointe. Sur proposition du Président, la COP/MOP a élu les membres et membres suppléants ci-après:

Membres	Membres suppléants	
M ^{me} Daniela Stoycheva	M ^{me} Astrida Celmina	Parties visées à l'annexe I en transition
M. Vlad Trusca	M. Matej Gasperic	Parties visées à l'annexe I en transition
M. Oleg Pluzhnikov	M. Evgeny Sokolov	Parties visées à l'annexe I en transition

⁶ Le rapport de l'atelier est publié sous la cote FCCC/CP/2004/7.

⁷ FCCC/KP/CMP/2005/L.6.

Membres	Membres suppléants	
M. Maurits Blanson Henkemans	M. Hiroki Kudo	Autres Parties visées à l'annexe I
M. Olle Björk	M. Franzjosef Schafhausen	Autres Parties visées à l'annexe I
M. Georg Børsting	M. Darren Goetze	Autres Parties visées à l'annexe I
M ^{me} Fatou Ndeye Gaye	M. Vincent Kasulu Seya Makonga	Parties non visées à l'annexe I
M. Jaime Bravo	M. Marcos Castro Rodriguez	Parties non visées à l'annexe I
M. Shailendra Kumar Joshi	M. Maosheng Duan	Parties non visées à l'annexe I
M. Derrick Oderson	M ^{me} Yumiko Crisostomo	Alliance des petits États insulaires

VI. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto

(Point 6 de l'ordre du jour)

52. Ce point avait été renvoyé au SBSTA pour qu'il l'examine.

53. À sa 9^e séance, les 9 et 10 décembre, donnant suite à une recommandation du SBSTA⁸, la COP/MOP a adopté la décision 12/CMP.1 intitulée «Directives relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.2).

VII. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Adoption de procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto, comme prévu à l'article 18 du Protocole

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

B. Proposition de l'Arabie saoudite visant à modifier le Protocole de Kyoto

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

54. Pour faciliter les débats, le Président a proposé que les questions faisant l'objet des alinéas *a* et *b* du point 7, qui étaient étroitement liées, soient examinées ensemble. Lorsqu'il a présenté ce point à la troisième séance, le 30 novembre, le Président a rappelé que, dans sa décision 24/CP.7⁹, la Conférence des Parties avait adopté un texte définissant les procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole, et avait recommandé que la COP/MOP adopte, à sa première session, ces procédures et mécanismes, comme prévu à l'article 18 du Protocole.

55. Renvoyant les délégations au document FCCC/KP/CMP/2005/2, le Président a indiqué que le Gouvernement saoudien avait fait une proposition visant à modifier le Protocole de Kyoto en y ajoutant les «procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto» qui figurent dans la décision 24/CP.7. L'Arabie saoudite proposait que le Protocole soit modifié conformément à

⁸ FCCC/SBSTA/2005/L.20/Add.1.

⁹ FCCC/CP/2001/13/Add.3.

l'article 18 et au paragraphe 1 de l'article 20 de cet instrument. Le Président a également renvoyé la COP/MOP au document FCCC/KP/CMP/2005/MISC.1 dans lequel étaient consignées les observations communiquées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

56. Des déclarations ont été faites par les représentants de 21 Parties, dont certains ont parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, auxquels se sont jointes trois autres Parties, de l'Alliance des petits États insulaires, du Groupe des États d'Afrique et des pays d'Amérique centrale.

57. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de constituer un groupe de contact coprésidé par M. Harald Dovland (Norvège) et M. Mamadou Honadia (Burkina Faso) afin d'achever l'examen des alinéas *a* et *b* du point 7 de l'ordre du jour avant le début de la réunion de haut niveau le 7 décembre.

58. À la 9^e séance, les 9 et 10 décembre, le Président a signalé que les consultations entreprises par M. Dovland et par M. Honadia avaient abouti. À la même séance, sur proposition du Président¹⁰, la COP/MOP a adopté la décision 27/CMP.1 intitulée «Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3).

59. Le Gouvernement saoudien a déclaré que les Parties devraient avoir la possibilité d'adopter à la troisième session de la COP/MOP une décision prévoyant la rédaction d'un amendement au Protocole de Kyoto sur les procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions et a demandé que sa déclaration soit consignée dans le rapport de la session.

C. Élection des membres du Comité de contrôle du respect des dispositions (Point 7 c) de l'ordre du jour)

60. À la 3^e séance, le 30 novembre, le Président a renvoyé la COP/MOP à l'annexe de la décision 24/CP.7, dans laquelle étaient précisées les compétences que sont censés avoir les membres du Comité de contrôle du respect des dispositions.

61. Le Président a indiqué qu'il entreprendrait des consultations, avec le concours de M. Jacques Bilodeau (Canada), au sujet des candidats proposés pour siéger au Comité de contrôle du respect des dispositions et rendrait compte des résultats de ses consultations à une séance ultérieure.

62. À sa 9^e séance, les 9 et 10 décembre, sur proposition du Président, la COP/MOP a élu les membres et membres suppléants ci-après du Comité de contrôle du respect des dispositions:

Groupe de l'exécution

Membres	Membres suppléants	
M. Nuno Lacasta	M. René J. Lefeber	Europe occidentale et autres pays
M ^{me} Johanna G. S. De Wet	M. Amougou J. Armathé	Afrique
M. Su Wei	M. Mohammed Alam	Asie
M. Amjad Adbulla	M ^{me} Mary J. Mace	Alliance des petits États insulaires
M. Raúl Estrada Oyuela	M ^{me} Patricia Iturregui	Amérique latine et Caraïbes
M. Oleg Shamanov	M. Uladzimir Tarasenko	Europe orientale

¹⁰ FCCC/KP/CMP/2005/L.5.

Membres	Membres suppléants	
M. Sebastian Oberthuer	M. Tuomas Kuokkanen	Parties visées à l'annexe I
M. Stefan Michel	M ^{me} Kirsten Jacobsen	Parties visées à l'annexe I
M. Bernard Namanya	M ^{me} Gladys Ramothwa	Parties non visées à l'annexe I
M. Ilhomjon Rajabov	M. Ainun Nishat	Parties non visées à l'annexe I

Groupe de la facilitation

Membres	Membres suppléants	
M. Marc Pallemarts	M. Pierre Ducret	Europe occidentale et autres pays
M. Ismail A. El Gizouli	M. Rateno W. Michieka	Afrique
M. Khalid Abulief	M. Jai-Chul Choi	Asie
M. Ian Fry	M. Héctor Conde Almeida	Alliance des petits États insulaires
M ^{me} Maria Andrea Albán Duran	M. Ato Lewis	Amérique latine et Caraïbes
M. Wojtek Galinski	M. Valeriy Sedyakin	Europe orientale
M. Hironori Hamanaka	M. Mark Berman	Parties visées à l'annexe I
M ^{me} Anne Dixelius	M. Nicola Notaro	Parties visées à l'annexe I
M. Mamadou Honadia	M ^{me} Inar Ikhsana Isak	Parties non visées à l'annexe I
M. Javad Aghazadeh	M ^{me} Paata Jamelidze	Parties non visées à l'annexe I

VIII. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour)

63. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.

64. À sa 9^e séance, les 9 et 10 décembre, donnant suite à une recommandation du SBI¹¹, la COP/MOP a adopté la décision 29/CMP.1 intitulée «Renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto dans les pays en développement» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4).

65. À la même séance, faisant suite à une recommandation du SBI¹², la COP/MOP a adopté la décision 30/CMP.1 intitulée «Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto dans les pays en transition parties» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4).

IX. Fonds pour l'adaptation (Point 9 de l'ordre du jour)

66. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.

¹¹ FCCC/SBI/2005/L.35.

¹² FCCC/SBI/2005/L.37.

67. À sa 9^e séance, les 9 et 10 décembre, faisant suite à une recommandation du SBI¹³, la COP/MOP a adopté la décision 28/CMP.1 intitulée «Directives initiales à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins du fonctionnement du Fonds pour l'adaptation» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4).

X. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 10 de l'ordre du jour)

68. Cette question avait été renvoyée au SBSTA pour qu'il l'examine.

69. À sa 9^e séance, les 9 et 10 décembre, sur proposition du Président, la COP/MOP a pris note des conclusions adoptées par le SBSTA sur cette question (FCCC/SBSTA/2005/10, par. 123) et a encouragé ce dernier à parvenir à un consensus sur cette importante question.

XI. Paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto: engagements des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes suivantes

(Point 11 de l'ordre du jour)

70. Lorsqu'il a présenté ce point à la troisième séance, le 30 novembre, le Président a rappelé qu'aux termes du paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole «pour les Parties visées à l'annexe I, les engagements pour les périodes suivantes sont définis dans des amendements à l'annexe B du présent Protocole qui sont adoptés conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 21». Le Protocole prévoit aussi que la COP/MOP commencera à réfléchir à ces engagements sept ans au moins avant la fin de la première période d'engagement.

71. Le Président a fait valoir qu'il importait que la COP/MOP se saisisse de la question visée au paragraphe 9 de l'article 3, entamant ainsi officiellement les négociations au sujet des engagements à arrêter pour l'avenir. Commencer à débattre utilement de cette importante question permettrait de montrer clairement que les Parties visées à l'annexe I sont résolues à se placer à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques.

72. Des déclarations ont été faites par les représentants de 24 Parties, dont certains ont parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, auxquels se sont jointes trois autres Parties, de l'Alliance des petits États insulaires, du Groupe des 77 et de la Chine, et des pays les moins avancés. Une déclaration a été faite également par Greenpeace China, au nom d'associations de défense de l'environnement.

73. Sur proposition du Président, la COP/MOP a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par M. David Drake (Canada) et M. Alf Wills (Afrique du Sud). Ce groupe lui ferait rapport avant le début de la réunion de haut niveau le 7 décembre.

74. À la 9^e séance, les 9 et 10 décembre, le Président a dit que les consultations menées par M. Drake et par M. Wills avaient abouti. Il a ajouté qu'après en avoir été averti, il avait engagé de nouvelles consultations avec les Parties au sujet du paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto dont tenait désormais compte un projet de décision soumis à la COP/MOP pour qu'elle l'adopte. Aux termes de

¹³ FCCC/SBI/2005/L.32.

ce projet de décision, il était proposé de constituer un groupe de travail spécial à composition non limitée réunissant des Parties au Protocole de Kyoto.

75. La Fédération de Russie a proposé que le groupe de travail spécial au titre du paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole soit chargé d'élaborer des procédures d'approbation des engagements que les pays prennent volontairement. Sur proposition du Président, la COP/MOP a demandé au Président de tenir des consultations sur la manière d'aborder cette question et de lui rendre compte du résultat de ses consultations à sa deuxième session.

76. À la même séance, sur proposition du Président¹⁴, la COP/MOP a adopté la décision 1/CMP.1 intitulée «Étude au titre du paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto des engagements des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes suivantes» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1).

77. Le Président a signalé qu'au cours de ses consultations sur le paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, plusieurs Parties avaient insisté sur la nécessité de préparer le premier examen du Protocole de Kyoto et s'étaient déclarées disposées à informer les autres Parties de leurs préparatifs. Des Parties avaient par ailleurs noté que le futur examen serait d'autant plus efficace qu'elles auraient pu faire valoir leurs opinions. Sur proposition du Président, la COP/MOP a invité les Parties à soumettre au secrétariat, d'ici au 1^{er} septembre 2006, les renseignements et les idées concernant la meilleure façon de réaliser le premier examen du Protocole de Kyoto prévu à l'article 9 ainsi que les informations et les analyses scientifiques, techniques, sociales et économiques qui pourraient être disponibles, afin que le secrétariat en fasse une synthèse qu'elle examinerait à sa deuxième session.

XII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

78. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.

79. À sa 9^e séance, les 9 et 10 décembre, donnant suite à une recommandation du SBI¹⁵, la COP/MOP a adopté la décision 35/CMP.1 intitulée «Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 au 30 juin 2005» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4).

B. Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

80. À la 9^e séance, les 9 et 10 décembre, le Président a rappelé qu'à sa vingt-deuxième session, le SBI avait recommandé à la Conférence des Parties d'adopter un projet de décision aux termes duquel la COP/MOP était invitée à approuver à sa première session les éléments du budget recommandé qui s'appliquent au Protocole de Kyoto¹⁶. À la même séance, faisant suite à cette recommandation, la COP/MOP a adopté la décision 34/CMP.1 intitulée «Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4).

¹⁴ FCCC/KP/CMP/2005/L.8/Rev.1.

¹⁵ FCCC/SBI/2005/L.22/Add.1.

¹⁶ FCCC/SBI/2005/10/Add.1, p. 7 à 22.

C. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto
(Point 12 c) de l'ordre du jour

81. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.
82. À sa 9^e séance, les 9 et 10 décembre, donnant suite à une recommandation du SBI¹⁷, la COP/MOP a adopté la décision 33/CMP.1 intitulée «Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4).

XIII. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent

(Point 13 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
(Point 13 a) de l'ordre du jour

83. La COP/MOP était saisie du rapport de la vingt-deuxième session du SBSTA, tenue à Bonn du 19 au 27 mai 2005 (FCCC/SBSTA/2005/4 et Add.1 et Amend.1).
84. À la 9^e séance, les 9 et 10 décembre, le Vice-Président du SBSTA, M. Amjad Abdulla (Maldives) a présenté le projet de rapport de la vingt-troisième session du SBSTA¹⁸ et a rendu compte oralement des résultats qui concernent la COP/MOP. M. Abdulla avait présidé le SBSTA lors de son examen des questions relatives au Protocole de Kyoto. À ses vingt-deuxième et vingt-troisième sessions, le SBSTA avait recommandé à la COP/MOP d'adopter quatre projets de décision. M. Abdulla a signalé qu'à sa vingt-troisième session, le SBSTA l'avait réélu vice-président et avait réélu M. Jawed Ali Khan (Pakistan) rapporteur.
85. À la même séance, sur proposition du Président, la COP/MOP a pris note du rapport oral du Vice-Président du SBSTA, du rapport de la vingt-deuxième session du SBSTA et du projet de rapport de sa vingt-troisième session.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
(Point 13 b) de l'ordre du jour

86. La Conférence était saisie du rapport de la vingt-deuxième session du SBI, tenue à Bonn du 20 au 27 mai 2005 (FCCC/SBI/2005/10 et Add.1).
87. À la 9^e séance, les 9 et 10 décembre, le Président du SBI, M. Thomas Becker (Danemark), a présenté le projet de rapport de la vingt-troisième session du SBI¹⁹ et a rendu compte oralement des résultats qui intéressent la COP/MOP. À sa vingt-deuxième et vingt-troisième sessions, le SBI avait recommandé à la COP/MOP d'adopter sept projets de décision. Le Vice-Président élu par le SBI à sa vingt-troisième session, M. Heorhiy Veremiychyk (Ukraine), faisait désormais fonction de vice-président de la Conférence, et M. József Feiler (Hongrie) a été désigné au poste de vice-président du SBI.

¹⁷ FCCC/SBI/2005/L.31.

¹⁸ FCCC/SBSTA/2005/L.15.

¹⁹ FCCC/SBI/2005/L.16.

La candidature de M. Feiler serait proposée par le SBI à sa vingt-quatrième session. Le SBI avait par ailleurs élu M^{me} Gladys K. Ramothwa (Botswana) au poste de rapporteur.

88. À la même séance, sur proposition du Président, la COP/MOP a pris note du rapport oral du Président du SBI, du rapport de la vingt-deuxième session du SBI et du projet de rapport de sa vingt-troisième session.

XIV. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto par les organes subsidiaires (Point 14 de l'ordre du jour)

89. À sa 9^e séance, les 9 et 10 décembre, donnant suite à une recommandation du SBI²⁰, la COP/MOP a adopté la décision 26/CMP.1 intitulée «Processus d'examen au cours de la période 2006-2007 pour les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également des Parties au Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3).

90. À la même séance, donnant suite à une recommandation du SBSTA²¹, la COP/MOP a adopté la décision 18/CMP.1 intitulée «Critères permettant de conclure à la non-communication d'informations relatives aux estimations des émissions par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre résultant des activités visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3).

91. À la même séance, donnant suite à une recommandation du SBSTA²², la COP/MOP a adopté la décision 8/CMP.1 intitulée «Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbène-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrochlorofluorocarbène-23 (HFC-23)» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1).

XV. Réunion de haut niveau (Point 15 de l'ordre du jour)

92. La réunion de haut niveau commune à la onzième session de la Conférence et à la première session de la COP/MOP a été ouverte par le Président de la Conférence des Parties et de la COP/MOP à la 3^e séance de la Conférence et à la 4^e séance de la COP/MOP, le 7 décembre. Après avoir souhaité la bienvenue aux ministres et chefs de délégation, le Président a rappelé les trois objectifs qu'il avait proposés dans sa déclaration d'ouverture de la Conférence des Parties, à savoir l'application du Protocole de Kyoto, l'amélioration des modalités de fonctionnement du Protocole et de la Convention, et l'innovation.

93. Le Président a déclaré qu'en ce qui concernait le premier objectif, la COP/MOP, en adoptant les décisions des Accords de Marrakech, avait jeté les bases d'une application pleine et entière du Protocole de Kyoto. Le premier instrument mondial contraignant en matière de lutte contre les changements climatiques étant ainsi entré en vigueur, les Parties devaient désormais adopter des procédures de contrôle du respect des dispositions afin de parachever le cadre institutionnel du Protocole. Pour ce qui était du deuxième objectif, les Parties élaboraient plusieurs grandes initiatives liées à l'adaptation et œuvraient

²⁰ FCCC/SBI/2005/L.24.

²¹ FCCC/SBSTA/2005/L.18/Add.1.

²² FCCC/SBSTA/2005/L.27/Add.1.

au raffermissement du mécanisme pour un développement propre (MDP), lequel, pour être efficace, devait disposer des ressources et des moyens nécessaires. Passant à la question de l'innovation, le Président a souligné qu'il fallait d'urgence faire comprendre au monde que de nouvelles mesures devaient être prises pour protéger le climat. La Conférence de Montréal devait montrer que les Parties étaient prêtes à lancer un véritable débat sur les engagements au-delà de 2012, comme le prévoyait le paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole. Dans le même temps, il fallait lancer un processus ouvert et novateur d'échange et de concertation sur les mesures à prévoir à long terme face aux changements climatiques, avec la participation de toutes les Parties à la Convention. En conclusion, le Président a rappelé aux Parties qu'aucun pays n'était à l'abri des incidences des changements climatiques. Le fait de l'emporter sur un point de négociation ne conférait aucune victoire si le monde devait perdre la bataille contre les changements climatiques.

A. Déclaration de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies

94. Notant l'ampleur des événements climatiques extrêmes et des autres phénomènes climatiques récents, la Vice-Secrétaire générale a affirmé que les changements climatiques étaient établis et que, pour les expliquer, on ne pouvait plus incriminer des facteurs aléatoires. De l'avis général des scientifiques, les perspectives étaient inquiétantes non seulement pour les pays en développement, qui étaient les plus vulnérables, mais pour l'ensemble des pays. Selon les données compilées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les activités humaines figuraient parmi les principaux facteurs qui contribuaient à ces changements. Les Parties étaient donc dans l'obligation de réduire considérablement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et de tenir les autres promesses qu'elles avaient faites. Pourtant, la communauté internationale n'avait pas relevé le défi. On pouvait se réjouir de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, mais les Parties devaient entretenir la dynamique enclenchée et se tourner vers l'avenir. Les dirigeants du monde entier présents au Sommet mondial de l'ONU de septembre 2005 avaient souligné l'importance de la Conférence de Montréal, celle-ci étant l'occasion de faire progresser le débat mondial sur la question des mesures concertées à entreprendre sur le long terme pour faire face aux changements climatiques. En faisant fond sur ce qui avait déjà été accompli, les Parties devaient étudier les moyens de renforcer des outils tels que le MDP, et prendre des mesures pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques et atténuer les incidences de ces changements. Il faudrait concevoir, dans le même temps, un cadre qui, au-delà de la première période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, embrasserait une action de tous les pays.

95. Les changements climatiques représentaient un défi pour tous les pays, a dit la Vice-Secrétaire générale, mais aussi une opportunité. Ainsi, un dosage judicieux de politiques et d'incitations pourrait inspirer la mise au point de technologies plus propres et entraîner de profondes transformations dans les habitudes des entreprises et des consommateurs. Bien que le secteur privé ait un rôle capital à jouer, c'était avant tout aux pouvoirs publics qu'il incombait de faire face aux changements climatiques, et aux pays industriels de montrer la voie, puisqu'ils étaient à l'origine de la plus grande partie des émissions actuelles de GES dans le monde et étaient les mieux placés pour introduire les changements nécessaires et aider les autres à les imiter. En conclusion, la Vice-Secrétaire générale a exhorté les Parties à faire preuve d'audace et d'imagination pour aider à façonner un avenir différent, offrant davantage de raisons d'espérer, et plus sûr.

B. Déclaration du responsable du secrétariat

96. Le responsable du secrétariat a fait observer que la Conférence de Montréal, la plus importante depuis qu'avaient été adoptés la Convention et le Protocole de Kyoto, se déroulait dans un contexte caractérisé par une augmentation des émissions de GES. Alors que les changements climatiques s'imposaient comme l'une des plus graves menaces qu'ait eu à affronter l'humanité, l'entrée en vigueur du Protocole et l'adoption des Accords de Marrakech par la COP/MOP avaient donné un élan nouveau au processus. La mise au point définitive du régime de respect des dispositions apporterait sa touche

finale à l'infrastructure institutionnelle du Protocole qui était maintenant pleinement opérationnel. Avec les échanges de droits d'émissions, le lancement officiel du système d'application conjointe avait marqué l'entrée en vigueur du deuxième mécanisme souple du Protocole. Le MDP, premier instrument mis au point pour financer des projets de développement durable dans des pays en développement sur la base d'incitations commerciales, était opérationnel, avec près de 40 activités de projet enregistrées et quelque 500 autres en attente. Le responsable du secrétariat a remercié tous les gouvernements qui avaient apporté des contributions à l'appui du MDP. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires, ainsi que l'adoption à Montréal de mesures hardies susceptibles de continuer à renforcer le MDP et de lui donner une stabilité économique, tout en respectant pleinement l'intégrité de l'environnement.

97. Les mesures prises au titre de la Convention progressaient aussi de façon satisfaisante avec la mise en place d'un cadre plus ambitieux de coopération technologique et d'un programme de travail approprié sur l'adaptation. Le responsable du secrétariat a souligné que le monde ne pourrait faire face aux changements climatiques que si les pays industriels et les pays en développement coopéraient. Des efforts seraient nécessaires pour augmenter le soutien financier dont avaient besoin les pays en développement pour relever le défi climatique et aider notamment les pays les plus vulnérables. Le responsable du secrétariat a conclu en remerciant le Gouvernement canadien, la province du Québec, la ville et les habitants de Montréal de l'accueil et de l'hospitalité chaleureux qu'ils avaient réservés aux participants.

C. Déclaration du Premier Ministre du Canada

98. Souhaitant la bienvenue aux représentants, le Premier Ministre a souligné que le Gouvernement canadien attachait la plus haute importance à la question des changements climatiques et a remercié le Président du travail fourni pour préparer la Conférence. Alors que les effets du réchauffement de la planète devenaient chaque jour de plus en plus manifestes, l'idée qu'il était nécessaire d'agir vite faisait maintenant son chemin, y compris dans le monde des entreprises. La cause principale des changements climatiques était l'activité humaine et en particulier les modalités de production et de consommation de l'énergie. Si certains mettaient en avant ce qu'il en coûterait de modifier les schémas classiques de production et de consommation, beaucoup avaient maintenant pris conscience que ne rien faire serait encore plus coûteux. La Conférence de Montréal devrait donc être considérée comme l'occasion de marquer des progrès mesurables dans la lutte contre les changements climatiques et de manifester clairement au monde que la communauté internationale s'employait à relever ce défi sur le long terme.

99. Reconnaissant que les pays développés avaient un rôle particulier à jouer dans cet effort mondial en raison de leur contribution aux émissions passées et actuelles de GES, le Premier Ministre a souligné que l'on ne saurait se cacher que les pays en développement, déjà si vulnérables, seraient les plus touchés si les effets des changements climatiques se traduisaient par une dégradation importante des conditions de vie locales ou par un ralentissement de l'économie mondiale. Ces pays ne pouvaient se permettre la moindre marge d'erreur. Conscient de sa responsabilité particulière et de la nécessité de promouvoir une économie plus efficiente et plus viable, le Gouvernement canadien avait mis au point un programme complet sur les changements climatiques et investissait de plus en plus dans des initiatives novatrices et efficaces afin de remplir ses engagements au titre du Protocole de Kyoto. Avec les gouvernements des provinces, les administrations des territoires et les municipalités, et en coopération avec les principaux responsables d'émissions de GES, le Gouvernement canadien s'employait à promouvoir des sources d'énergie plus propres et renouvelables, une augmentation des rendements énergétiques et des économies d'énergie et la mise au point de technologies novatrices.

100. Rappelant les succès remportés dans le cadre du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, le Premier Ministre a fait observer que cet exemple montrait qu'une action concertée de la communauté internationale pouvait donner des résultats réels et durables. Il a souligné en conclusion que les changements climatiques étaient un défi mondial exigeant une riposte

mondiale et il n'était plus temps de se réfugier dans le déni ou de prétendre pouvoir agir seul, isolé de la communauté internationale, aucun pays ne pouvant échapper aux conséquences de l'inaction.

D. Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement

101. À la 4^e séance de la Conférence et à la 5^e séance de la COP/MOP, le 7 décembre, la réunion commune de haut niveau a entendu un message vidéo enregistré de M. Jacques Chirac, Président de la République française.

E. Déclarations des ministres et des autres chefs de délégation

102. À la 5^e séance de la Conférence et à la 6^e séance de la COP/MOP, le 7 décembre, ainsi qu'au cours des deux séances suivantes de chaque organe, des déclarations ont été faites par 118 ministres et autres chefs de délégation au nom de leur pays. La liste des orateurs est reproduite à l'annexe II.

F. Autres déclarations

103. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés) et de Maurice (au nom de l'Alliance des petits États insulaires).

104. À la 7^e séance, le 9 décembre, la délégation de la Fédération de Russie a prononcé une déclaration au sujet des changements climatiques dans la région arctique au nom des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont des États membres du Conseil de l'Arctique, ou qui y jouissent du statut d'observateur.

XVI. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs (Point 16 de l'ordre du jour)

A. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

105. Lors de la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau commune à la Conférence des Parties et à la COP/MOP, tenue le 7 décembre, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Directeur exécutif du PNUE, le Président de l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Président du GIEC, le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

B. Déclarations des organisations intergouvernementales

106. À la 7^e séance de la Conférence et à la 8^e séance de la COP/MOP, le 9 décembre, des déclarations ont été faites par le Directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie, le Vice-Président de l'UICN – Union mondiale pour la nature, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Directeur de l'Institut international du froid.

C. Déclarations des organisations non gouvernementales

107. À la 7^e séance de la Conférence et à la 8^e séance de la COP/MOP, des déclarations ont été faites par le maire de la ville de Montréal (au nom du Conseil international pour les initiatives locales), le Business Council for Sustainable Energy (au nom du Business Council for Sustainable Energy des États-Unis, de l'European Business Council for a Sustainable Energy Future, du Business Council for

Sustainable Energy du Royaume-Uni et du Business Council for Sustainable Energy de l'Australie), le Réseau action climat – Afrique occidentale (au nom du Réseau action climat international), la Fédération générale du travail de Belgique (au nom de la Confédération internationale des syndicats libres), l'Alliance internationale des peuples autochtones et tribaux des forêts tropicales (au nom des organisations de peuples autochtones), l'Institut d'économie internationale de Hambourg (au nom d'ONG indépendantes de recherche), l'Union de paysans agricoles (au nom de la Fédération internationale des producteurs agricoles), Women Develop Eco-techniques (au nom des femmes réunies à la Conférence et à la COP/MOP pour débattre des femmes et des changements climatiques), Alcan, Inc. (au nom d'ONG représentant les milieux professionnels et industriels), le Réseau action climat-Canada (au nom du Réseau action climat international), L'Arctic Athabaskan Council (au nom des membres permanents du Conseil de l'Arctique), le Conseil œcuménique des Églises, et des représentants d'organisations de jeunesse.

XVII. Détermination d'un engagement chiffré de réduction des émissions pour le Bélarus

(Point 17 de l'ordre du jour)

108. Lorsqu'il a présenté ce point à la 3^e séance, le 30 novembre, le Président a rappelé que, dans une communication datée du 21 octobre 2005, le Gouvernement bélarussien avait prié le secrétariat d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la première session de la COP/MOP. Il s'agissait pour ce gouvernement de prendre un engagement chiffré de réduction des émissions correspondant à 95 % du niveau des émissions de 1990 et de soulever la question de la modification à apporter en conséquence à l'annexe B du Protocole.

109. Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations.

110. Sur proposition du Président, la COP/MOP a décidé que ce dernier, secondé par M. Andrej Kranjc (Slovénie), tiendrait des consultations informelles sur cette question et rendrait compte de leurs résultats à la COP/MOP à une séance ultérieure.

111. À la 9^e séance, les 9 et 10 décembre, le Président a indiqué que les consultations entreprises par M. Kranjc avaient abouti. À la même séance, sur proposition du Président²³, la COP/MOP a adopté la décision 32/CMP.1 intitulée «Détermination d'un engagement chiffré de réduction des émissions pour le Bélarus» (FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4).

XVIII. Questions diverses

(Point 18 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

112. À sa 2^e séance, le 30 novembre, la COP/MOP a examiné ce point à la demande de la délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord agissant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Saisie du document FCCC/KP/CMP/2005/MISC.2, dans lequel étaient consignées les observations communiquées par le Gouvernement italien au sujet de la gestion des forêts au titre du paragraphe 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, elle a entendu une déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, auxquels se sont jointes trois autres Parties.

²³ FCCC/KP/CMP/2005/L.10.

113. À la suite de cette déclaration, le Président a annoncé qu'il entreprendrait des consultations sur la question, avec le concours de M^{me} Thelma Krug (Brésil), et qu'il rendrait compte des résultats obtenus à la COP/MOP à une séance ultérieure.

114. À la 9^e séance, les 9 et 10 décembre, le Président a indiqué que les consultations entreprises par M^{me} Krug avaient abouti. À la même séance, la COP/MOP a examiné et adopté le projet de conclusions proposé par le Président²⁴.

2. Conclusions

115. La COP/MOP a pris note de la demande formulée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au nom de la Communauté européenne et de ses États membres lors de l'examen du point 18 de l'ordre du jour par la COP/MOP, le 30 novembre 2005, tendant à ce que soit réexaminée la valeur numérique relative à la gestion des forêts au titre du paragraphe 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, attribuée à l'Italie dans l'appendice de l'annexe à la décision 16/CMP.1, eu égard au paragraphe 12 de cette décision.

116. La COP/MOP a pris note de la communication du Gouvernement italien, reproduite dans le document FCCC/KP/CMP/2005/MISC.2.

117. La COP/MOP a prié le SBSTA d'étudier la demande présentée par le Gouvernement italien dans le document FCCC/KP/CMP/2005/MISC.2 et de lui transmettre un projet de décision sur cette décision à sa deuxième session (novembre 2006) pour adoption.

118. La COP/MOP a prié le Gouvernement italien de communiquer au secrétariat, en temps voulu, des données propres au pays afin de faciliter l'examen de cette question par le SBSTA.

XIX. Conclusion des travaux de la session

(Point 19 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 19 a) de l'ordre du jour)

119. À sa 9^e séance, les 9 et 10 décembre, la COP/MOP a examiné le projet de rapport de sa première session²⁵ et l'a adopté, en autorisant le Rapporteur à achever l'établissement de ce document selon les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

B. Remerciements au pays hôte

120. À la 9^e séance, les 9 et 10 décembre, un représentant de la France a présenté un projet de résolution intitulé «Expression de gratitude au Gouvernement canadien et à la population de la ville de Montréal²⁶». À la même séance, la COP/MOP l'a adopté par acclamation en tant que résolution 1/CP.11 (FCCC/CP/2005/5/Add.1).

²⁴ FCCC/KP/CMP/2005/L.4.

²⁵ FCCC/KP/CMP/2005/L.1 et FCCC/CP/2005/L.1/Add.1 – FCCC/KP/CMP/2005/L.1/Add.1.

²⁶ FCCC/CP/2005/L.5 – FCCC/KP/CMP/2005/L.9.

C. Clôture de la session
(Point 19 b) de l'ordre du jour)

121. À la 9^e séance, les 9 et 10 décembre, des Parties ont fait des déclarations saluant la tâche accomplie par le Président de la première session ainsi que par les présidents et coprésidents des différents groupes et organes subsidiaires.

122. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la première session de la COP/MOP.

Annexe I

**Parties au Protocole de Kyoto, États dotés du statut d'observateur
et organismes des Nations Unies qui ont participé à la première session
de la Conférence des Parties agissant comme réunion
au Protocole de Kyoto**

A. Parties au Protocole de Kyoto

Afrique du Sud	Espagne	Madagascar
Albanie	Estonie	Malaisie
Algérie	Éthiopie	Malawi
Allemagne	ex-République yougoslave de Macédoine	Maldives
Antigua-et-Barbuda	Fédération de Russie	Mali
Arabie saoudite	Fidji	Malte
Argentine	Finlande	Maroc
Arménie	France	Maurice
Autriche	Gambie	Mauritanie
Azerbaïdjan	Géorgie	Mexique
Bahamas	Ghana	Micronésie (États fédérés de)
Bangladesh	Grèce	Mongolie
Barbade	Grenade	Mozambique
Bélarus	Guatemala	Namibie
Belgique	Guinée	Nicaragua
Belize	Haïti	Niger
Bénin	Honduras	Nigéria
Bhoutan	Hongrie	Nioué
Bolivie	Îles Cook	Norvège
Botswana	Îles Marshall	Nouvelle-Zélande
Brésil	Îles Salomon	Oman
Bulgarie	Inde	Ouganda
Burkina Faso	Indonésie	Ouzbékistan
Burundi	Iran (République islamique d')	Pakistan
Cambodge	Irlande	Palaos
Cameroun	Islande	Panama
Canada	Israël	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Chili	Italie	Paraguay
Chine	Jamaïque	Pays-Bas
Chypre	Japon	Pérou
Colombie	Jordanie	Philippines
Communauté européenne	Kenya	Pologne
Costa Rica	Kirghizistan	Portugal
Croatie	Kiribati	Qatar
Cuba	Koweït	République de Corée
Danemark	Lesotho	République démocratique du Congo
Djibouti	Lettonie	République démocratique populaire lao
Dominique	Libéria	République de Moldova
Égypte	Lituanie	République dominicaine
El Salvador	Liechtenstein	République tchèque
Émirats arabes unis	Luxembourg	
Équateur		

République-Unie de Tanzanie	Seychelles	Turkménistan
Roumanie	Slovaquie	Tuvalu
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Slovénie	Ukraine
Rwanda	Soudan	Uruguay
Sainte-Lucie	Sri Lanka	Vanuatu
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Suède	Venezuela
Samoa	Suisse	Viet Nam
Sénégal	Thaïlande	Yémen
Serbie-et-Monténégro	Togo	Zambie
	Trinité-et-Tobago	
	Tunisie	

B. États dotés du statut d'observateur

Afghanistan	Gabon	Saint-Siège
Angola	Guinée-Bissau*	Sao Tomé-et-Principe
Australie	Iraq	Serbie-et-Monténégro
Bahreïn	Jamahiriya arabe libyenne	Sierra Leone
Bosnie-Herzégovine	Kazakhstan	Singapour
Cap-Vert	Monaco	Swaziland
Comores	Népal*	Tadjikistan
Congo	République arabe syrienne	Tchad
Côte d'Ivoire	République centrafricaine	Turquie
États-Unis d'Amérique	Saint-Kitts-et-Nevis	Zimbabwe

* *État qui avait ratifié le Protocole de Kyoto ou y avait adhéré au moment de la première session de la COP/MOP mais à l'égard duquel le Protocole n'était pas encore entré en vigueur.*

C. Organismes et programmes des Nations Unies

Organisation des Nations Unies
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Forum des Nations Unies sur les forêts
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Université des Nations Unies
Stratégie internationale de prévention des catastrophes
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

D. Secrétariats de convention

Convention sur la diversité biologique
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et Protocole de Montréal

E. Institutions spécialisées et organismes des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation mondiale de la santé

Banque mondiale/Société financière internationale
Organisation météorologique mondiale (OMM)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat
Fonds pour l'environnement mondial

F. Organisation apparentée du système des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique

Annexe II

Liste des représentants qui ont prononcé des déclarations à la réunion de haut niveau au titre du point 9 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties et du point 15 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

[ENGLISH/FRENCH/SPANISH ONLY]

Algeria

S.E. M. Youcef Yousfi
Ambassadeur de la République algérienne démocratique et populaire à Ottawa

Angola

H.E. Mr. Graciano Domingos
Vice-Minister, Ministry of Urbanism and Environment

Argentina

S.E. Sr. Atilio Armando Savino
Secretario de Ambiente y Desarrollo Sustentable

Armenia

H.E. Mr. Simon Papyan
First Deputy Minister, Ministry of Nature Protection

Australia

H.E. Mr. Ian Campbell
Minister for Environment and Heritage

Austria

H.E. Mr. Josef Pröll
Federal Minister of Agriculture, Forestry, Environment and Water Management

Bangladesh (*speaking on behalf of the least developed countries*)

H.E. Mr. Rafiq Ahmed Khan
High Commissioner of Bangladesh, Ottawa

Belarus

H.E. Mr. Aleksandr Apatsky
Deputy Minister of Natural Resources and Environmental Protection

Belgium

H.E. Mr. Bruno Tobbyack
Minister of the Environment

Benin

S.E. M. Jules Codjo Assogba
Ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme

Bhutan

H.E. Mr. Nado Rinchhen
Deputy Minister, National Environment Commission

Bolivia

S.E. Sra. Martha Beatriz Bozo Espinoza
Ministra de Desarrollo Sostenible

Brazil

H.E. Ms. Marina Silva
Minister of the Environment

Bulgaria

H.E. Mr. Jordan Dardov
Deputy Minister of Environment and Water

Burkina Faso

Mme Marguerite Kabore
Conseiller technique du Ministre de l'environnement et du cadre de vie

Cambodia

Mr. Seng Ung
Director of Cabinet to Senior Minister

Cameroon

H.E. Mr. Nana Aboubakar Djalloh
Minister Delegate for Environment and Nature Protection

Canada

H.E. Mr. Pierre Pettigrew
Minister of Foreign Affairs

Chile

Sra. Paulina Sabal
Directora, Ejecutiva de la Comisión Nacional del Medio Ambiente

China

H.E. Mr. Jinxiang Wang
Minister, Vice-Chairman, National Development and Reform Commission

Colombia

H.E. Ms. Sandra Suárez Pérez
Minister of Environment, Housing and Territorial Development

Costa Rica

H.E. Mr. Carlos Manuel Rodriguez
Minister of Environment and Energy

Côte d'Ivoire

S.E. Mme Diénébou Kaba Camara
Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire au Canada

Croatia

H.E. Mr. Nikola Ruzinski
State Secretary, Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and Construction

Cuba

S.E. Sr. Ernesto Senti Darias

Embajador Extraordinario y Plenipotenciario de Cuba, Canada

Czech Republic

H.E. Mr. Tomas Novotny

Deputy Minister of the Environment

Democratic Republic of Congo

Mme Louise Nzanga Ramazani

Ministre Conseiller, ambassade de la République démocratique du Congo

Denmark

H.E. Ms. Connie Hedegaard

Minister for the Environment and Nordic Cooperation

Dominican Republic

H.E. Mr. Maximiliano Puig

Minister of Environment and Natural Resources

Ecuador

Sra. Veronica Bustamante

Consul General de Ecuador en Montreal

Egypt

H.E. Mr. Maged George Elias

Minister of State for Environmental Affairs

El Salvador

S.E. Sra. Michelle Gallardo de Gutierrez

Vice-Ministra de Medio Ambiente y Recursos Naturales

European Community

H.E. Mr. Stavros C. Dimas

European Commissioner for the Environment

Finland

H.E. Mr. Jan Erik Enestam

Minister of the Environment

France (*spoke via recorded video message*)

S.E. M. Jacques Chirac

Président de la République française

Gabon

S.E. M. Emile Doumba

Ministre de l'économie forestière, des eaux, de la pêche,

Chargé de l'environnement et de la protection de la nature

Gambia

Mr. Bubu P. Jallow

Permanent Secretary, Department of State for Fisheries and Water Resources

Germany

H.E. Mr. Sigmar Gabriel
Federal Minister for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety

Ghana

H.E. Ms. Christine Churcher
Minister of State, Ministry of Environment and Science

Greece

H.E. Mr. Stavros Kalogiannis
Deputy Minister for the Environment

Guatemala

H.E. Mr. Juan Dary Fuentes
Minister of Environment and Natural Resources

Guinea

S.E. M. Aly Diané
Ambassadeur de Guinée, Ottawa

Guinea Bissau

H.E. Mr. Aristides Ocante Da Silva
Minister of Natural Resources

Hungary

H.E. Mr. Miklós Persányi
Minister of Environment and Water

Iceland

H.E. Ms. Sigridur A. Thordardottir
Minister for the Environment

India

H.E. Mr. A. Raja
Minister of Environment and Forests

Indonesia

H.E. Mr. Rahmat Witoelar
Minister of Environment

Iran (Islamic Republic of)

Mr. Mohammad Soltanieh
National Project Manager for Climate Change

Ireland

H.E. Mr. Batt O'Keeffe
Minister of State, Department of the Environment, Heritage and Local Government

Israel

H.E. Mr. Alan Baker
Ambassador of Israel, Ottawa

Italy

H.E. Mr. Altero Matteoli
Minister for the Environment and Territory

Jamaica (*speaking on behalf of the Group 77 and China*)

H.E. Mr. Dean Peart
Minister of Land and the Environment

Japan

H.E. Ms. Yuriko Koike
Minister of the Environment

Jordan

H.E. Mr. Khaled Anis Irani
Minister of Environment

Kazakhstan

H.E. Mr. Zhambul Bekzhanov
Vice-Minister of Environmental Protection

Kenya

Mr. Ratemo Michieka
Director-General, National Environment Management

Kuwait

Mr. Jasem Al-Besharah
Director-General of Environment

Lao People's Democratic Republic

Mr. Noulinh Sinbandhit
Vice-President of Science Technology and Environment

Lesotho

H.E. Ms. Mamphono Khaketla
Minister of Natural Resources

Libya

H.E. Mr. Abdul-Hakim Rajab El-Waer
Secretary of Environment, President, African Ministerial Council in Africa

Lithuania

H.E. Mr. Arunas Kundrotas
Minister for Environment

Luxembourg

H.E. Mr. Nicolas Schmit
Delegate Minister for Foreign Affairs and Immigration

Madagascar

H.E. Mr. Rakotoarisoa Florent
Ambassadeur de Madagascar, Canada

Malaysia

H.E. Mr. Dato Sri Haji Adenan Haji Satem
Minister of Natural Resources and Environment

Malawi

H.E. Mr. Henry Chimunthu Banda
Minister of Mines, Natural Resources and the Environment

Maldives

H.E. Mr. Abdullahi Majeed
Deputy Minister of Environment, Energy and Water

Mali

S.E. M. Nancoma Keita
Ministre de l'environnement et de l'assainissement

Malta

H.E. Mr. George Pullicino
Minister for Rural Affairs and the Environment

Mauritania

Mr. El Hadramy Ould Bahneine
Directeur de l'environnement

Mauritius (*speaking also on behalf of the Alliance of Small Island States*)

H.E. Mr. Anil Bachoo
Minister of Environment and National Development Unit

Mexico

S.E. Sr. José Luis Luege Tamargo
Secretario de Medio Ambiente y Recursos Naturales

Micronesia (Federated States of)

H.E. Mr. Akillino H. Susaia
Secretary of Economic Affairs

Monaco

H.E. Mr. Gilles Noghès
Ambassador, Permanent Representative of the Principality of Monaco to the United Nations

Morocco

H.E. Mr. Mohamed Elyazghi
Minister of Territorial Planning, Water and Environment

Namibia

H.E. Mr. Willem Konjore
Minister of Environment and Tourism

Netherlands

H.E. Mr. Pieter Van Geel
State Secretary, Ministry of Housing, Spatial Planning and the Environment

New Zealand

H.E. Mr. David Parker
Minister Responsible for Climate Change Issues

Nepal

Mr. Lok Darshan Regmi
Joint Secretary, Ministry of Environment, Science and Technology

Nigeria

H.E. Mr. Iyorchia Ayu
Minister of the Environment

Niue

H.E. Mr. Pokotoa Sipeli
Associate Minister

Norway

H.E. Ms. Helen Bjornoy
Minister of Environment

Pakistan

H.E. Mr. Tahir Iqbal
Federal Minister of Environment

Panama

H.E. Ms. Ligia Castro de Doens
Minister of Environment

Papua New Guinea

Mr. Wari Iamo
Secretary, Department of Environment and Conservation

Paraguay

H.E. Mr. Juan Esteban Aguirre
Ambassador of Paraguay to Canada

Peru

H.E. Mr. Guillermo Russo
Ambassador of Peru to Canada

Philippines

Mr. Armando A. De Castro
Undersecretary for Management and Technical Services,
Department of Environment and Natural Resources

Poland

H.E. Mr. Jan Szyszko
Minister of the Environment

Portugal

H.E. Mr. Humberto Rosa
Secretary of State for Environment

Republic of Korea

H.E. Mr. Jae Yong Lee
Minister of Environment

Romania

H.E. Ms. Sulfina Barbu
Minister of Environment and Water Management

Russian Federation

H.E. Mr. Alexander I. Bedritsky
Head of Federal Service for Hydrometeorology
and Environmental Monitoring (ROSHYDROMET)

Rwanda

H.E. Ms. Patricia Hajabakiga
State Minister for Land, Environment, Forestry, Water and Mines

Samoa

H.E. Mr. Tuisugaletau A. Sofara Aveau
Minister of Natural Resources, Environment and Meteorology

Saudi Arabia

H.E. Mr. Ali Bin Ibrahim Al Naimi
Minister of Petroleum and Mineral Resources

Senegal

S.E. M. Theirno Lo
Ministre de l'environnement et de la protection de la nature

Slovakia

H.E. Mr. László Miklós
Minister of the Environment

Slovenia

H.E. Mr. Janez Podobnik
Minister of Environment and Spatial Planning

South Africa

H.E. Mr. Marthinus Van Schalkwyk
Minister of Environmental Affairs and Tourism

Spain

S.E. Sra. Cristina Narbona Ruiz
Ministra de Medio Ambiente

Sudan

H.E. Ms. Theresa Sirico Iro
State Minister of Environment and Physical Development

Sweden

H.E. Ms. Lena Sommestad
Minister of Environment

Switzerland

H.E. Mr. Bruno Oberle

State Secretary, Swiss Agency for the Environment, Forests and Landscape

Thailand

H.E. Mr. Kitti Limskul

Vice-Minister, Ministry of Education

The former Yugoslav Republic of Macedonia

H.E. Mr. Zoran Sapurik

Minister of Environment and Physical Planning

Togo

S.E. M. Issifou Okoulou-Kantchati

Ministre de l'environnement et des ressources forestières

Trinidad and Tobago

H.E. Mr. Arnold Piggott

High Commissioner of Trinidad and Tobago, Ottawa

Tunisia

H.E. Mr. Nadhir Hamada

Minister of Environment and Sustainable Development

Turkey

Mr. Mustafa Öztürk

Deputy Under-Secretary, Ministry of Environment and Forestry

Uganda

H.E. Mr. Abubaker Odongo Jeje

Minister of State for Environment

Ukraine

H.E. Mr. Pavlo M. Ihnatenko

Minister of Environmental Protection

United Arab Emirates

Mr. Salem Mesarri Al Dhaheri

Director-General, Federal Environmental Agency

United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

(speaking on behalf of the European Community and its member states)

H.E. Ms. Margaret Beckett

Secretary of State for Environment, Food and Rural Affairs

United Republic of Tanzania

H.E. Mr. Arcardo D. Ntagazwa

Minister of State–Environment, Vice President's Office

United States of America

H.E. Ms. Paula J. Dobriansky

Under Secretary for Democracy and Global Affairs

Uruguay

H.E. Mr. Alvaro Moerzinger
Ambassador of Uruguay to Canada

Venezuela

H.E. Mr. Jesús Perez
Ambassador of Venezuela to Canada

Zambia

H.E. Mr. Nedson Nzowa
Deputy Minister of Tourism, Environment and Natural Resources

Annexe III

**Calendrier des réunions des organes créés en application
de la Convention, pour la période 2006-2010**

À sa onzième session, la Conférence des Parties a arrêté les dates des séries de sessions prévues en 2010. Le calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2006-2010 est le suivant:

- Première série de sessions de 2006: du 15 au 26 mai
- Seconde série de sessions de 2006: du 6 au 17 novembre
- Première série de sessions de 2007: du 7 au 18 mai
- Seconde série de sessions de 2007: du 3 au 14 décembre
- Première série de sessions de 2008: du 2 au 13 juin
- Seconde série de sessions de 2008: du 1^{er} au 12 décembre
- Première série de sessions de 2009: du 1^{er} au 12 juin
- Seconde série de sessions de 2009: du 30 novembre au 11 décembre
- Première série de sessions de 2010: du 31 mai au 11 juin
- Seconde série de sessions de 2010: du 8 au 19 novembre.

Annexe IV

Liste des documents dont la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto était saisie à sa première session

FCCC/KP/CMP/2005/1 et Add.1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/CMP/2005/2	Proposition de l'Arabie saoudite visant à modifier le Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2005/3	Recueil des projets de décision soumis pour adoption à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2005/3/Add.1	Recueil des projets de décision soumis pour adoption à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session. Note du secrétariat. Additif. Décisions concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, ainsi que les questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2005/3/Add.2	Recueil des projets de décision soumis pour adoption à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session. Note du secrétariat. Additif. Décisions concernant les lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2005/3/Add.3	Recueil des projets de décision soumis pour adoption à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session. Note du secrétariat. Additif. Décisions concernant les mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto, ainsi que les modalités de comptabilisation des quantités attribuées à arrêter en application du paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2005/3/Add.4	Recueil des projets de décision soumis pour adoption à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session. Note du secrétariat. Additif. Décisions concernant les modalités et procédures d'application d'un mécanisme pour un développement propre tel que défini à l'article 12 du Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2005/4 et Add.1	Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2005/5	Rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions (2005). Note du secrétariat

FCCC/KP/CMP/2005/6	Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/CP/2005/4 FCCC/KP/CMP/2005/7	Rapport sur la vérification des pouvoirs. Rapport du Bureau
FCCC/CP/2005/INF.1 FCCC/KP/CMP/2005/INF.1	Status of ratification of the Convention and its Kyoto Protocol. Note by the secretariat
FCCC/KP/CMP/2005/MISC.1	Adoption of procedures and mechanisms relating to compliance under the Kyoto Protocol, in terms of Article 18 of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
FCCC/KP/CMP/2005/MISC.2	Forest management under Article 3, paragraph 4, of the Kyoto Protocol. Submission from a Party
FCCC/KP/CMP/2005/MISC.3	Article 3, paragraph 9, of the Kyoto Protocol: consideration of commitments for subsequent periods for Parties included in Annex I to the Convention. Submission from a Party
FCCC/KP/CMP/2005/L.1 et FCCC/CP/2005/L.1/Add.1 FCCC/KP/CMP/2005/L.1/Add.1	Projet de rapport de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2005/L.2	Guide des bonnes pratiques et ajustements prévus au paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto. Recommandation de la Conférence des Parties
FCCC/KP/CMP/2005/L.3	Questions relatives aux ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto. Recommandation de la Conférence des Parties
FCCC/KP/CMP/2005/L.4	Gestion des forêts au titre du paragraphe 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/KP/CMP/2005/L.5	Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2005/L.6	Application de l'article 6 du Protocole de Kyoto. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2005/L.7	Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre et élection de membres du Conseil exécutif. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2005/L.8/Rev.1	Paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Proposition révisée du Président

FCCC/CP/2005/L.5 FCCC/KP/CMP/2005/L.9	Expression de gratitude au Gouvernement canadien et à la population de la ville de Montréal. Projet de résolution soumis par la France
FCCC/KP/CMP/2005/L.10	Détermination d'un engagement chiffré de réduction des émissions pour le Bélarus. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2005/CRP.1	Article 3, paragraphe 9, of the Kyoto Protocol: consideration of commitments for subsequent periods for Parties included in Annex I to the Convention. Draft decision proposed by Jamaica on behalf of the Group of 77 and China
FCCC/KP/CMP/2005/CRP.2	Article 3, paragraphe 9, of the Kyoto Protocol: consideration of commitments for subsequent periods for Parties included in Annex I to the Convention. Draft decision proposed by the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland on behalf of the European Community and its Member States
FCCC/KP/CMP/2005/CRP.3	Article 3, paragraphe 9, of the Kyoto Protocol: consideration of commitments for subsequent periods from Parties included in Annex I to the Convention. Draft decision proposed by Japan
FCCC/SBSTA/2005/4 et Add.1 et Amend.1	Rapport de la vingt-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn, du 19 au 27 mai 2005
FCCC/SBSTA/2005/L.15	Projet de rapport de la vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2005/L.18/Add.1	Critères permettant de conclure à la non-communication d'informations relatives aux estimations des émissions par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre résultant des activités visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2005/L.20/Add.1	Directives relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2005/L.27/Add.1	Conséquences de l'exécution d'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre, évoquées dans la décision 12/CP.10, pour la réalisation des objectifs d'autres conventions et protocoles relatifs à l'environnement. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBI/2005/10 et Add.1	Rapport de la vingt-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn, du 20 au 27 mai 2005

- FCCC/SBI/2005/L.16 Projet de rapport de la vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2005/L.22/Add.1 Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 au 30 juin 2005. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2005/L.24 Processus d'examen au cours de la période 2006-2007 pour les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également des Parties au Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.32 Mécanisme financier – Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.35 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.37 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
